

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2024

Présents : MM. ALAUX, VITRAC, MALRIEU, SALLES, BERTHOUMIEU, CHRISTOPHE et MARTY.

Absents : Mr DUNET, Mme ORIOL et Mme BLANCHET

Excusés : Mme DELERIS ayant donné procuration à M. MALRIEU.

Secrétaire de séance : M. MALRIEU.

- **Approbation du procès-verbal de la séance du 19 février 2024**

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 19 février 2024, il n'est fait aucune remarque et celui-ci est approuvé à l'unanimité des membres présents.

FISCALITÉ

Affectation du résultat 2023 au B.P 2024 (principal). Suite au vote du CFU (Compte Financier Unique), l'excédent de fonctionnement s'élevant à 275 883,14 €, sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, des membres présents décide :

☞ D'affecter au compte R002 en fonctionnement : 130 000.00 €

☞ D'affecter au compte 1068 en investissement : 145 883.14 €

275 883.14

Suit la délibération,

Suite au vote du C.F.U (Compte Financier Unique), l'excédent de fonctionnement s'élevant à 275 883,14 €, sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide d'affecter :

⇒ Au compte R002 en fonctionnement : 130 000,00 €,

⇒ Au compte 1068 en investissement : 145 883,14 €.

Voté à l'unanimité.

VOTE DU BUDGET PRINCIPAL

Après lecture des sommes inscrites, article par article, dans chaque chapitre, sur proposition de M. le Maire, les membres du Conseil, approuvent, **à l'unanimité**, les comptes prévisionnels qui s'élèvent en dépenses et en recettes, en équilibre, dans les deux sections :

→ FONCTIONNEMENT :

Dépenses/Recettes : 476 489.00 €.

→ INVESTISSEMENT :

Dépenses/Recettes : 654 219.00 €.

Suit la délibération,

Monsieur le Maire, propose aux membres du Conseil Municipal, l'approbation des comptes prévisionnels du Budget Primitif 2024, qui s'élèvent en dépenses et en recettes, en équilibre, dans les deux sections :

→ FONCTIONNEMENT :

Dépenses/Recettes : 476 489.00 €.

→ INVESTISSEMENT :

Dépenses/Recettes : 654 219.00 €.

TRAVAUX PROGRAMMÉS

- Salle des Fêtes :

✓ **1^{er} tranche** : Réfection de la toiture (terminée). Photovoltaïque : raccordement ENEDIS à réaliser.

✓ **2^{ème} tranche** : Rénovation intérieure. Étude énergétique (SIEDA) réalisée, en attente de résultat...qui conditionnera les travaux à réaliser.

- Rénovation bâtiment privé : bâtiment ancien presbytère :

✓ Réfection des volets réalisée, manque pose à effectuer dans les prochains jours, vu avec l'entreprise TOURNEMIRE.

✓ Rénovation appartement loué par Mme VITA...qui devrait partir prochainement...à voir nouvelle utilisation du local.

- Rénovation bâtiment public :

✓ **Requalification du bâtiment foyer** : Une étude avant-projet, a été réalisée par AVEYRON INGENIERIE.

Monsieur le Maire rappelle l'objectif de cette opération qui était de donner à ce bâtiment rénové, un nouveau lieu de vie. À la lecture de cet avant-projet, AVEYRON INGENIERIE n'a pas répondu à notre attente, si ce n'est de l'utilisation maximale des surfaces de 551 m², en privilégiant la création de logements avec une estimation financière justifiée, bien trop importante pour les besoins de notre collectivité.

Après discussion, les membres du Conseil Municipal présents, **à l'unanimité**, ne souhaitent pas donner suite à cet avant-projet.

Pour autant, l'utilisation pour l'ensemble des associations (partie réfectoire, cuisine au rez-de-chaussée) est une priorité, que valident les membres du Conseil Municipal, **à l'unanimité**.

Un aménagement réduit...équipement mobilier...à revoir, tables, chaises, comptoir, va être réalisé prochainement.

Une étude pour un nouveau mode de chauffage est nécessaire.

Ayons pour objectif, la mise à disposition pour le monde associatif...septembre 2024. Donnons-nous le temps de la réflexion de l'opportunité pour l'utilisation des locaux restants...

Création logements sociaux : Cession de deux parcelles du lotissement. Monsieur le Maire prendra contact avec Aveyron Habitat.

VOIRIE

- ⇒ Chemin piétonnier, présentation du projet (département) réalisé par le département...attente devis ARRAZAT...voir subvention possible.
- ⇒ Sécurisation voirie Route de Peyrusse D 87, CR n°7 Camp Roux vu avec le Conseil Départemental (réalisation Commune, aide spécifique du Département).
- ⇒ Stade : Éclairage lampes LED (coût 32 000.00 € TTC), en cours recherche subvention. Drainage, réfection pelouse.

NOUVEAU SITE INTERNET

SMICA, en cours.

AMORTISSEMENT RÉSEAUX (Extension réseaux Assainissement, FOIRAIL, Route de Fatigue)

Rappel coût des travaux :

- ☞ LE FOIRAIL : 12 978.72 €,
- ☞ Route de Fatigue : 1 830.00 €,
- ☞ Dissimulation réseaux entrée de GALGAN : 9 982.93 €

TOTAL : 24 791.65 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide l'amortissement à 5 ans.

Suit la délibération,

Dotations aux amortissements : Monsieur le Maire rappelle le coût des travaux d'extension des réseaux d'assainissement réalisés en 2023 :

- ☞ LE FOIRAIL : 12 978.72 €,
- ☞ Route de Fatigue : 1 830.00 €,
- ☞ Dissimulation réseaux entrée de GALGAN : 9 982.93 €

TOTAL : 24 791.65 €

Le Conseil Municipal, valide, à l'unanimité, l'amortissement sur 5 ans soit 2 962.00 €/an.

 **VIREMENT DE CHAPITRE À CHAPITRE PAR L'ORDONNATEUR**

Suit la délibération,

L'instruction comptable budgétaire M57, permet de disposer de plus en plus de souplesse budgétaire qui autorise le Conseil Municipal, à déléguer à Monsieur le Maire, la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (art. L5217-10-6 du CGCT).

Dans ce cas le Maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de la plus proche séance à venir.

Ceci étant exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité, des membres présents, décide d'autoriser Monsieur le Maire, à procéder pour l'exercice comptable 2024, à cette mesure.

 **VOTE DU BUDGET LOTISSEMENT**

Après lecture des sommes inscrites, article par article, dans chaque chapitre, sur proposition de Monsieur le Maire, les membres du Conseil Municipal, approuvent à l'unanimité des membres présents, les comptes prévisionnels du budget qui s'élèvent en dépenses et en recettes, en équilibre dans les deux sections.

→ FONCTIONNEMENT :

Dépenses/Recettes 164 351.36 €.

→ INVESTISSEMENT :

Dépenses/Recettes : 164 351.36 €.

Suit la délibération,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal l'approbation des comptes prévisionnels du budget annexe Lotissement 2024, qui s'élèvent en dépenses et en recettes en équilibre dans les deux sections :

→ FONCTIONNEMENT :

Dépenses/Recettes 164 351.36 €.

→ INVESTISSEMENT :

Dépenses/Recettes : 164 351.36 €.

CRÉATION D'UN BUDGET ANNEXE PHOTOVOLTAÏQUE

Vu l'instruction comptable M4 applicable aux services publics, industriels et commerciaux.

Considérant que l'activité de production d'électricité par l'installation de panneaux photovoltaïques ainsi que la vente de l'énergie ainsi produite, constitue un service public industriel et commercial nécessitant un suivi au sein d'un budget dédié.

Suit la délibération,

Vu l'article L2224-32 du CGCT permettant aux communes d'aménager, exploiter, faire aménager et faire exploiter toute installation de production d'électricité utilisant les énergies renouvelables.

Vu l'instruction comptable M4 applicable aux services publics industriels et commerciaux.

Considérant que l'activité de production d'électricité par l'installation de panneaux photovoltaïques, ainsi que la vente de l'énergie ainsi produite constitue un service public industriel et commercial nécessitant un suivi au sein d'un budget dédié.

Après avoir délibéré, **à l'unanimité** :

Le Conseil Municipal approuve la création d'un budget annexe SPIC avec l'application du plan comptable M4.

Dit que ce budget sera assujetti à la TVA (article 256B du CGCT).

Dit que ce service sera exploité en gestion directe sans personnalité morale mais avec l'autonomie financière (avec son propre compte 515).

VOTE DU BUDGET PHOTOVOLTAÏQUE M4

Après lecture des sommes inscrites, article par article dans chaque chapitre, sur proposition de M. le Maire, les membres du Conseil Municipal, approuvent **à l'unanimité** les comptes prévisionnels qui s'élèvent, en équilibre dans les deux sections :

→ FONCTIONNEMENT :

Dépenses/Recettes 1001.00 €.

→ INVESTISSEMENT :

Dépenses/Recettes : 70 000.00 €.

Suit la délibération,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal l'approbation des comptes prévisionnels du BP 2024 (M4) qui s'élèvent en dépenses et en recettes en équilibre dans les deux sections :

→ FONCTIONNEMENT :

Dépenses/Recettes 1001.00 €.

→ INVESTISSEMENT :

Dépenses/Recettes : 70 000.00 €.

À l'unanimité.

✚ AVANCE DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET ANNEXE PHOTOVOLTAÏQUE

Le budget photovoltaïque est autonome financièrement et dans l'attente du démarrage de la production, il sera financé par une avance du budget principal.

Cette avance est accordée à titre gratuit pour un montant maximum de 70 000.00 €.

Monsieur le Maire propose que cette avance soit versée au fur et à mesure des besoins de trésorerie du budget annexe photovoltaïque

De plus, il précise que le budget annexe photovoltaïque remboursera le budget principal après une année de production et ce, en fonction de sa capacité financière.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget.

À l'unanimité.

✚ DURÉE AMORTISSEMENT PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

Monsieur le Maire reprenant cette opération de pose des panneaux photovoltaïques et leur durée de vie, **propose l'amortissement sur 15 ans.**

Les membres du Conseil Municipal approuvent cette proposition.

Voté à l'unanimité.

LA POSTE

Monsieur le Maire présente la proposition faite aux communes, de la gestion des points de contacts « La Poste, Agence Communale ».

Cette nouvelle convention, sera conclue pour une durée de 6 ans à compter de sa signature.

Monsieur le Maire a signé cette convention.

Suit la délibération,

Monsieur le Maire ayant présenté la nouvelle convention proposé par La Poste, à **l'unanimité**, des membres présents est :

- ✓ Favorable,
- ✓ Mandate M. le Maire à signer cette nouvelle convention pour une durée de 6 ans à compter de ce jour.

PERSONNEL

Monsieur le Maire, explique à ce jour, l'activité de notre agence postale en nette progression. Madame Julie BARDOU, qui en assure la gestion en plus du secrétariat de mairie, son temps de travail à 30 heures par semaine est insuffisant

Pour assurer au mieux ces deux fonctions, Monsieur le Maire, propose une augmentation du temps de travail de 5 heures, soit 35 heures hebdomadaires.

Après discussion, vu la nouvelle convention avec la Poste, le Conseil Municipal, à **l'unanimité**, est favorable à cette proposition.

Il y a une procédure administrative nécessaire suite à cela :

- ❖ Saisir au préalable le Comité Social Territorial Départemental pour avis (prochaine réunion le 16 mai) + courrier de l'agent confirmant qu'elle a bien été informée,
- ❖ De délibérer à la suite pour créer un nouvel emploi, à la bonne quotité, et supprimer l'ancien emploi de 30 heures,
- ❖ De réaliser une déclaration de vacances de poste.

Une fois toutes ces étapes réalisées, il conviendra de prendre un arrêté (M. le Maire) individuel actant le passage de l'agent à la date que nous aurons choisi.

DIVERS

- Mise en place du Schéma Directeur (assainissement), transfert de compétence en 2026 à la Communauté des Communes,

- Présentation du projet de sécurisation de la D994,
- Communauté des Communes : compte-rendu de la réunion du Conseil Communautaire du 15 février et compte-rendu de la réunion du Conseil Communautaire du 09 avril 2024,
- Élections Européennes du 9 juin prochain, utilisation de la Salle des Fêtes.

M. ALAUX	M. VITRAC	M. MALRIEU	M. SALLES
M. BERTHOUMIEU	M. DUNET	M. MARTY	MME ORIOL
MME DELERIS	MME BLANCHET	M. CHISTOPHE	